



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

ACTIVITES DU BUREAU

Groupe de travail pour la planification de l'occupation du sol
Directrice : Dr. Ulrike PRÖBSTL

Le docteur Ulrike Pröbstl est architecte du paysage, membre de l'Association Allemande des Architectes du Paysage, section de Bavière (Bund Deutscher Landschaftsarchitekten – Landesgruppe Bayern - BDLA).

Elle travaille dans l'aménagement du territoire depuis 1984 et a créé le bureau AGL en 1988. Madame Pröbstl mène de nombreuses recherches sur l'arc alpin : elle a écrit sa thèse sur le thème du « Tourisme et dépérissement des forêts » et son doctorat d'Etat sur « La neige de culture et l'environnement ». Elle enseigne également à la Technische Universität (TU) de Munich, en sciences forestières (Forstwissenschaft) et en architecture du paysage (Landschaftsplanung). Grâce à son doctorat, elle est membre habilité de la TU.

La planification de l'occupation du sol représente la principale activité du bureau : nous réalisons les documents d'urbanisme des collectivités territoriales. Nous cherchons également à diversifier nos activités, à mener à bien de nouvelles missions (propositions d'actions pour le développement économique et touristique d'une région, par exemple) et à coopérer avec de nouveaux partenaires. Afin de répondre à ces ambitions, le bureau se compose de personnes ayant suivi les formations suivantes : planification paysagère et environnementale, sciences forestières, géographie, biologie, entre autres.

Chaque jour nous utilisons les Systèmes d'Information Géographique (SIG) et le Dessin Assisté par Ordinateur (DAO), afin de produire un travail de qualité et de précision. Internet nous permet de communiquer rapidement avec nos partenaires.

La collaboration avec de nombreuses institutions et universités, telles que l'Académie Européenne de Bozen (Italie), les Universités d'Innsbruck (Autriche) et de Munich (Allemagne), l'Université Simon Fraser (Canada), entre autres, nous permet d'être à la pointe de l'innovation.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

REFERENCES

(Extrait)

- ✓ Bayerisches Staatsministerium des Innern, Oberste Baubehörde
Ministère Bavarois de l'Intérieur, administration supérieure de la construction
E-Mail : presse@stmi.bayern.de
<http://www.innenministerium.de>
- ✓ Bayerisches Staatsministerium für Landesentwicklung und Umweltfragen
Ministère Bavarois pour le développement régional et l'environnement
E-Mail : poststelle@lfu.bayern.de
<http://www.bayern.de/lfu>
- ✓ Regierung von Oberbayern, Referat Naturschutz
Gouvernement de Haute Bavière, bureau de la protection de la nature
<http://www.regierung.oberbayern.bayern.de>
- ✓ Académie Européenne de Bozen
<http://www.eurac.edu>
- ✓ Deutscher Skiverband
Fédération allemande de ski
<http://www.ski.online.de>
- ✓ Naturpark Obere Donau
Parc naturel régional du Haut Danube
<http://www.naturpark-obere-donau.de>
- ✓ Stiftung pro Natura – pro Ski, Lichtenstein
Fondation pour la Nature - pour le Ski, Lichtenstein
- ✓ DB Imm - Deutsche Bahn Immobiliengesellschaft
Société des Chemins de Fer Allemands



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

✓ Bayerische Zugspitzbahn AG
Société bavaroise des Chemins de fer du Zugspitze
E.Mail: Zugspitzbahn@zugspitze.de
<http://www.zugspitze.de>

✓ Vereinigte Liftbetriebe Sudelfeld
Exploitants associés des remontées mécaniques de Sudelfeld
E.Mail: stadler@sudelfeld.de
<http://www.sudelfeld.de>

Et de nombreuses collectivités locales, dont :

✓ La commune de Garmisch-Partenkirchen
<http://www.garmisch.de>

✓ La commune de Ruhpolding
<http://www.ruhpolding.de>

✓ Stadt München, Planungsreferat
Ville de Munich, bureau de la planification
<http://www.muenchen.de/plba.htm>



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

AFFILIATIONS

- ✓ BDLA, Bund Deutscher Landschaftsarchitekten – Landesgruppe Bayern
Association Allemande des Architectes du Paysage, section de Bavière
Membre du comité directeur depuis 1992 (réélection en 1995 et 1998).
<http://www.bdla.de/>
- ✓ Bayerischer Naturschutzbeirat beim Bayerischen Staatsministerium für
Landesentwicklung und Umweltfragen
Conseil consultatif bavarois pour la protection de la nature au Ministère Bavarois
pour le développement régional et l'environnement (depuis 1999).
<http://www.bayern.de/STMLU>
- ✓ Fördergesellschaft Landespflege e.V.
- ✓ Gesellschaft zur Förderung der Bayerischen Landesgartenschauen
Groupement pour le soutien aux expositions bavaroises de jardins
Représentant de l'association allemande des architectes du paysage, section de
Bavière, lors des rassemblements des membres de l'association (depuis 1993).
<http://www.landesgartenschau.de/>
- ✓ International Union of Forest Research Organisations (IUFRO)
Membre de la division 6.01 de l'IUFRO depuis 1990, élu en 1995 à la « Chairman for
environmental impacts and landscape planning », division 6.01.06
- ✓ Membre du groupe travaillant sur « la réglementation relative aux atteintes portées
à l'environnement dans le cadre de la planification urbaine » (Eingriffsregelung in der
Bauleitplanung), au sein du Ministère Bavarois pour le développement régional et
l'environnement (Bayerisches Staatsministerium für Landesentwicklung und
Umweltfragen) et du Ministère Bavarois de l'Intérieur, administration supérieure de la



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

construction (Oberste Baubehörde im Bayerischen Staatsministerium des Innern) (de 1997 à 1999).

✓ Vereinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung e.V. (SRL)
Association pour la planification urbaine, régionale et rurale
<http://www.srl.de>

✓ Verein zum Schutz der Bergwelt
Association pour la protection de l'espace montagnard
<http://www.vzsb.de>

✓ Umweltbeirat des Deutschen Skiverbandes (DSV)
Conseil consultatif de la fédération allemande de ski (depuis 1988)
<http://www.umweltbeirat.de>

✓ Umweltforum Mitarbeit im Umweltforum des Bayerischen Staatsministeriums für Landesentwicklung und Umweltfragen, im Unterarbeitskreis Freizeit, Erholung und Tourismus
Participation au forum environnemental au sein du Ministère Bavarois pour le développement régional et l'environnement, dans la commission loisirs, détente et tourisme (depuis 1996).

✓ UVP-Gesellschaft
<http://www.uvp.de/>

✓ Wessorbrunner Kreis e.V.
Membre fondateur de l'association „Wessorbrunner Kreis“, pour encourager l'architecture et la construction de structures intégrées à l'environnement dans les cantons de Landsberg am Lech, Weilheim-Schongau et Garmisch-Partenkirchen (depuis 1999).
<http://wessorbrunner-kreis.de/>

✓ The International Association for Society and Natural Resources (IASNR), (depuis 2002).



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PARTENAIRES

Nous travaillons en étroite collaboration avec des bureaux d'études spécialisés en architecture, en écologie, en neige de culture, etc., afin de mieux répondre aux exigences des clients. Actuellement, nous avons des partenaires en Autriche, au Liechtenstein, en Suisse, et même au Canada. Nous cherchons à développer encore nos contacts à l'étranger, pour pouvoir échanger des idées et mener des recherches sur l'ensemble de l'arc alpin. Si nos travaux vous intéressent, si vous souhaitez travailler avec nous, vous pouvez nous envoyer un mail :

Office@agl-proebstl.de



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PLANIFICATION URBAINE ET PAYSAGERE

La notion de développement durable devient de plus en plus importante dans le domaine de l'urbanisme. Les analyses de l'environnement font désormais partie intégrante des documents de planification communale, qui doivent intégrer les procédures d'étude d'impact.

Aujourd'hui, ces documents doivent, traiter les problèmes liés aux espaces libres et à leur utilisation, mais aussi prendre en compte la préservation du territoire et des ressources. Cette action s'inscrit dans le cadre de la « prévention des atteintes à l'environnement dans la planification urbaine » (Umweltvorsorge in der Bauleitplanung).

Pour ces raisons, l'élaboration des plans d'utilisation des sols tels que Landschafts- et Flächennutzungsplan, le Bebauungs- et Grünordnungsplan (respectivement « schéma de paysage », « plan d'occupation des sols », « plan de construction » et « schéma directeur des espaces verts ») doit se faire en étroite collaboration avec les communes et les citoyens. Nous attachons une grande importance à la participation de la population, pour garantir le succès de la réalisation du projet. A ce sujet, nous organisons des présentations de l'état d'avancement du travail (utilisation de la DAO, du SIG, photomontages, esquisses, ...), au cours desquelles les habitants peuvent exprimer leur avis.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

SCHÉMAS DE PAYSAGE

Définition du Landschaftsplan : selon la loi fédérale de protection de la nature, le schéma de paysage représente les exigences et mesures mises en œuvre au niveau d'une commune pour protéger la nature et les ressources naturelles. Les bases du schéma de paysage sont l'évaluation et le diagnostic du paysage, l'inventaire systématique de l'écologie du territoire (eau, sol, géologie, climat, faune, flore, biotopes, utilisation agricole et sylvicole). Son équivalent en matière « urbanistique » est le Flächennutzungsplan (plan d'occupation des sols). Ces deux plans sont à l'échelle 1/5000. L'application à un niveau plus local (échelle 1/1000) du schéma de paysage est le Grünordnungsplan (schéma directeur des espaces verts), et celle du plan d'occupation des sols est le Bebauungsplan (plan de construction).

La réalisation des schémas de paysages est la mission la plus importante de notre bureau. Nous travaillons beaucoup avec les conseils municipaux, la population, les agriculteurs, les responsables de l'Agenda 21 et des groupes de travail, afin de gagner leur confiance et leur adhésion.

Lors des réunions, nous avons souvent recours aux techniques multimédia pour mieux situer le territoire dont il est question. Par exemple, les photomontages permettent de donner une idée de l'espace avant et après l'aménagement (construction de zones d'habitation ou d'activités économiques, entre autres). Les participants peuvent alors visualiser l'impact du projet sur le paysage.

Le SIG représente également un outil précieux, qui permet d'augmenter la qualité du travail rendu aux communes.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

Les nouvelles techniques informatiques ont ouvert d'autres voies d'exploration en matière de planification. Ainsi, il est possible de présenter des schémas de paysages avec un commentaire sur Internet. Les citoyens ont alors une nouvelle possibilité de participer au développement de leur commune, ce qui renforce leur adhésion au projet. Notre projet pilote en la matière est le schéma de paysage de la commune de Lechbruck/Ostallgäu, que l'on peut trouver sur le site www.lechbruck.de. Nous avons également développé les schémas de paysage de Pfronten (www.pfronten.de) et de Eglfing (www.eglfing.de).



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PLANS D'OCCUPATION DES SOLS

Définition du Flächennutzungsplan : le plan d'occupation des sols est un plan de développement communal au 1/5000, tenant parfois compte des plans des communes voisines. Il définit dans les grandes lignes les besoins et l'utilisation des sols de la commune pour les 10 ou 15 ans à venir. Ceci concerne les zones constructibles, les zones d'intérêt communal, les voiries et réseaux divers, les espaces verts, les espaces agricoles et forestiers. Des Bebauungspläne (« plans de construction ») à l'échelle 1/1000 seront développés pour les zones déclarées constructibles. Après intégration du schéma de paysage (Landschaftsplan) au plan d'occupation des sols, le contenu de ce dernier devient opposable aux administrations.

Lors de l'élaboration de ces deux plans, les administrations sont consultées ; elles ne peuvent plus, par la suite, refuser que les communes fassent des aménagements prévus dans le plan. Le plan d'occupation des sols n'est pas opposable au citoyen individuel, mais représente des objectifs généraux.

Les modifications du plan doivent désormais prendre en compte de nouvelles exigences, comme la directive Faune, Flore, Habitat ; ceci est particulièrement important dans l'arc alpin, qui est une zone très sensible.

L'élaboration du plan d'occupation des sols implique une discussion précise des objectifs de développement. Il est très important de prendre en compte l'opinion publique. La visualisation grâce au photomontages et le traitement graphique aident à la prise de décision.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

SCHEMAS DIRECTEURS DES ESPACES VERTS

Le nouveau code de la construction (Baugesetzbuch) accorde une place importante à la nature et au paysage. La commune doit préserver la qualité des espaces verts et des espaces libres, mais aussi tenter d'éviter les pollutions et compenser les nuisances éventuelles dues à l'occupation de l'espace. L'instrument adéquat pour cela est le schéma directeur des espaces verts, qui est l'expression, sur des surfaces communales limitées (échelle 1/1000), du schéma de paysage (Landschaftsplan). Son intégration dans le Bebauungsplan (plan de construction) le rend, en Bavière, opposable aux tiers. Le schéma directeur des espaces verts comprend par principe des données sur le sol (protection et imperméabilisation des sols), l'eau (limitation de l'imperméabilisation, bassins et aires de rétention/infiltration des eaux pluviales), la végétation (conservation de la végétation existante ou plantations compensatoires – obligation de réaliser des plantations), ainsi que sur la protection des espèces animales et végétales et de leurs habitats (interdiction de certains usages, constitution de biotopes nouveaux et mesures d'entretien et de gestion).

(Voir aussi « réglementation des atteintes à l'environnement » et « compte écologique »)



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

RENOVATION DE VILLAGE / REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

La rénovation de village fait partie des attributions du bureau depuis sa création .
Le plan de développement de village se compose d'un état des lieux du milieu naturel et paysager, d'une description du tissu urbain et de la situation socio-économique, en particulier agricole, du territoire concerné par la rénovation. L'ensemble des mesures et l'estimation des coûts prennent en compte les propositions d'aménagement des espaces verts et des espaces libres et la revalorisation et la sauvegarde des biotopes. La rénovation de village a aussi pour objectif d'améliorer la vie culturelle et sociale du bourg.

La coopération intense avec des groupes de travail, mais aussi la prise en compte de l'agenda 21, représentent des conditions requises pour une planification vivante et une application rapide du projet.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PROTECTION DE LA NATURE ET UTILISATION DU SOL

Le législateur allemand, tant au niveau fédéral qu'au niveau du Land, accorde une grande importance à la protection de la nature. Le Land de Bavière l'a même classée dans ses principaux objectifs. L'Union Européenne met aussi en place un réseau européen de biotopes - Natura 2000 – qui consiste en habitats naturels représentatifs choisis pour la conservation de la diversité biologique en Europe. Dans la pratique, la mise en œuvre de ces objectifs ne se révèle pas si aisée. Une protection de la nature imposée reste souvent sans effets. Pour cette raison, lors de toute planification, l'implication du propriétaire du terrain est très importante. Avec lui, on détermine les utilisations futures du sol et trouve des consensus. Les objectifs spécifiques à la protection de la nature peuvent bien être mis en œuvre à travers une réglementation tolérante (par exemple des contrats de protection de la nature) et l'utilisation de programmes d'aides financières. On peut aussi procéder à un échange de parcelles.

La planification de l'utilisation des sols s'occupe de l'évolution, mais aussi de la reconstitution en l'état naturel de secteurs du paysage. La réintégration d'un terrain d'exercices militaires dans le paysage culturel, la planification de boisements dans les fermes domaniales destinées jusqu'à présent aux cultures ou la discussion du développement régional peuvent en faire partie. L'élaboration de modèles et la définition d'objectifs de développement représentent les étapes indispensables de la planification ; étapes qui aident les personnes concernées à préparer chaque décision et détail de planification.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

LIENS UTILES SUR LE THEME DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET L'UTILISATION DE L'ESPACE

✓ Bayerisches Staatministerium des Innen, Oberste Baubehörde
Ministère Bavarois de l'Intérieur, administration supérieure de la construction
<http://www.innenministerium.bayern.de>

✓ Bayerisches Staatministerium für Landesentwicklung und Umweltfragen
Ministère Bavarois pour le développement régional et l'environnement
<http://www.bayern.de/stmlu>

✓ Bayerisches Landesamt für Umweltschutz
Office bavarois pour la protection de la nature
<http://www.bayern.de/lfu>

Landschaftsplanung. NET
Planification paysagère.NET
<http://lapla-net.de/>



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

CONSTITUTION D'UN RESEAU D'HABITATS NATURELS ET PROGRAMMES DE CONSERVATION

La protection de petits biotopes isolés ne permet pas de conserver efficacement la diversité biologique. De cette constatation est née l'idée de constituer un réseau d'habitats naturels. Les territoires de grande valeur écologique doivent être reliés par des éléments tels que des haies, des cours ou plans d'eau, des bosquets dont le caractère semble le plus naturel possible, des surfaces à pratique agricole extensive, etc. Le plan doit prendre en compte les exigences des différentes espèces, mais aussi les éléments traditionnels du paysage culturel. Dans la plupart des cas, cette tâche n'est donc pas aisée.

En 1991, le Bayerischer Naturschutzfonds (fonds bavarois pour la protection de la nature), en coopération avec la Lehrstuhl de Landnutzungspflege und Naturschutz (chaire de planification paysagère et environnementale et de protection de la nature) de l'Université Ludwig-Maximilian de Munich et avec la Technische Universität (université technique) de Tharandt (Dresde), a demandé une étude pour la constitution d'un réseau d'habitats naturels dans l'ancienne coopérative de production agricole de Struppen, dans la zone périphérique du Nationalpark Sächsische Schweiz (parc national de Suisse Saxonne).

Dans cette région, 80 hectares de surfaces cultivables soumises à l'érosion ont été divisés en petites structures paysagères. Le réseau s'est appuyé sur les cartes historiques et les exigences de différentes espèces indicatrices. En coopération avec la population locale, le caractère du village et des structures traditionnelles, telles que des sentiers bordés d'une allée d'arbres, ont été reconstitués. Parallèlement à cela, des programmes d'aménagement et de développement de ces territoires (ex. élevage de veaux sous la mère, activités complémentaires à l'agriculture grâce au tourisme) ont été discutés et mis en œuvre avec les personnes concernées. La Direktion für ländliche Entwicklung (Direction pour le développement rural) s'est chargée de la réalisation de ces programmes.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PLANS DE GESTION POUR LES ZONES PROTEGEES, GESTION DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La grande valeur d'une zone protégée ne peut pas être garantie par les seules mesures de protection. La préservation de ces paysages culturels riches en espèces n'est souvent possible que grâce à un entretien actif. Des plans de gestion sont alors nécessaires. Ils comprennent des mesures pour la préservation et l'amélioration de l'état de la zone protégée. Ils sont mis en place avec l'accord des propriétaires des terrains et des administrations compétentes et sont basés sur un inventaire très subtil du patrimoine vert.

L'élaboration des plans de gestion doit prendre en compte et coordonner les diverses utilisations du territoire, mais aussi respecter les objectifs de protection de la nature. L'introduction de la directive « Faune, Flore, Habitat » renforce le besoin en matière de coordination des activités.

Le bureau a élaboré divers plans de gestion pour des zones protégées, sur commande du Bayerisches Landesamt für Umweltschutz (Office fédéral bavarois pour la protection de la nature) et plus précisément du Regierung von Oberbayern (Gouvernement de Haute Bavière). Il s'agit par exemple des plans de gestion de Osterseen en 1989, Seeholz en 1996, Untere Alz en 1998.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

DIRECTIVE FAUNE - FLORE HABITAT

La directive européenne « Faune, Flore et Habitat » protège environ 400 espèces animales, 360 espèces végétales et 250 types d'habitats. Chaque Etat membre de l'Union Européenne doit proposer des territoires susceptibles d'être classés dans le cadre de la directive.

Le bureau coopère avec les communes, les responsables locaux de l'agenda 21 et des groupes de travail afin de leur expliquer le fonctionnement de la directive habitat et les conséquences de son application. Nous les conseillons également pour la mise en place de nouvelles mesures.

Nous proposons des possibilités de développement pour les territoires de grande valeur écologique inscrits dans la directive habitat, afin de conserver leur qualité. Lors de l'élaboration de projets ou de plans, le bureau vérifie aussi qu'aucun territoire classé FFH n'est concerné (procédure d'étude d'impact relative à la directive FFH).

Examen des projets et des plans selon § 19c (3) ff. BNatSchG (loi fédérale de protection de la nature)

1. Peut-on faire valoir des motifs impératifs d'intérêt général, y compris sociaux ou économiques, pour la réalisation du projet ou du plan ?



Oui



Non

→ Rejet du plan ou du projet

2. Une alternative plus favorable, qui ne porte pas préjudice aux objectifs de conservation ou de protection, est-elle réalisable ?



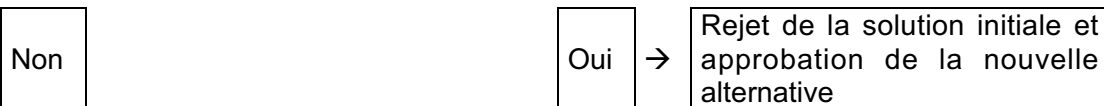
7 -



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

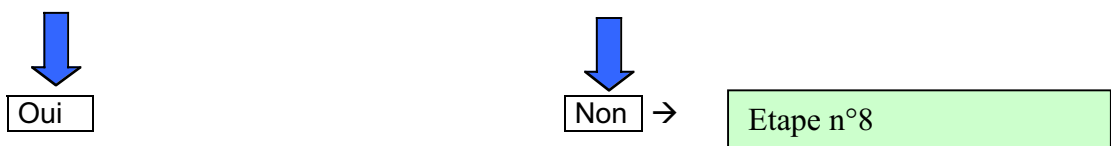
Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91
Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92
E-Mail: Office@agl-proebstl.de



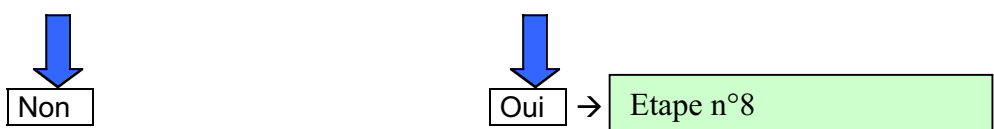
3. Une alternative plus favorable, qui porte préjudice dans une moindre mesure aux objectifs de conservation ou de protection, est-elle réalisable ?



4. Le territoire classé Natura 2000 concerné comprend-il un **biotope naturel prioritaire** et/ou une **espèce d'importance prioritaire** ?



5. Peut-on citer des motifs impératifs d'intérêt général majeur relatif à la santé humaine ou à la sécurité publique ou des conséquences favorables déterminantes pour l'environnement ?





AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

6. Y a-t-il d'autres motifs impératifs d'intérêt général, y compris sociaux ou économiques ?

Oui

Non



Rejet du plan
ou du projet

7. Demande du point de vue de la Commission Européenne par l'intermédiaire du Ministère Fédéral de l'Environnement ; avis qui devra être prise en compte lors de la prise de décision.

8. Décision avec prise en compte des motifs d'intérêt général, y compris les intérêts sociaux ou économiques.
Définition des mesures nécessaires pour garantir le réseau écologique européen « Natura 2000 » et information de la Commission Européenne.

Autorisation et réalisation du projet ou
du plan

Rejet du plan ou projet



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

RECONSTITUTION EN L'ETAT NATUREL ET REHABILITATION DU PAYSAGE

Les terrains destinés aux exercices militaires ou aux activités de loisirs sont soumis à de fortes pressions et leur paysage est transformé par les équipements tels que les chemins ou les remontées mécaniques. Les aménagements sur les cours d'eau modifient l'écosystème. La réhabilitation de tous ces sites dégradés fait partie de nos missions.

Certes, il vaut mieux prévenir que guérir, mais la plupart des transformations et dégradations du paysage, telles que la modification du cours des rivières ou la création de stations de ski, remontent à une époque où la perception de la nature était différente et les conséquences de ces actions moins connues qu'aujourd'hui.

Les illustrations montrent une réhabilitation réussie de station de ski, qui a été menée en étroite collaboration avec les exploitants, et une reconstitution plus proche de l'état naturel d'un cours d'eau.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PLANIFICATION DE L'UTILISATION DU SOL

La planification de l'utilisation du sol concerne l'évolution, mais aussi la reconstitution en l'état naturel de secteurs du paysage. La restructuration d'un paysage sur une surface importante comprend le plus souvent une analyse des aspects suivants :

- utilisation générale du territoire,
- utilisation pour la détente et les loisirs,
- esthétique du paysage,
- réseaux d'habitats naturels et éléments relatifs à la protection de la nature.

Selon le problème, les axes essentiels de restructuration s'orientent plus vers le développement d'une utilisation compatible avec l'environnement ou d'une meilleure aptitude aux activités de loisirs ou vers une revalorisation écologique.

De nouvelles méthodes de planifications scientifiques sont à l'étude. Ces travaux ont lieu en coopération avec la Technische Universität München (université technique de Munich) et le Lehrstuhl für Landnutzungsplanung (chaire pour la planification de l'utilisation du sol).

L'expertise de conflits liés à l'utilisation du sol, par exemple entre le reboisement et les loisirs, fait également partie des activités du bureau.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT

Comme pour les analyses politiques ou socio-économiques, les petits territoires, tels que les communes ou les Landkreise, ne représentent pas un échelon adapté pour les études et la planification à long terme en matière d'écologie et d'activités de loisir. Les programmes de développement sont à mettre en place au niveau régional (ex. le Landschaftsentwicklungskonzept, programme de maîtrise de l'évolution du paysage en Bavière). Ils représentent un élément indispensable dans les programmes des zones protégées importantes, telles que les Naturpark (parcs naturels régionaux) ou les Biosphärenreservat (réserves de biosphères).

La mise en place d'un système d'information paysager (base de données en matière de protection de la nature et de gestion du milieu naturel, qui recense entre autres les zones protégées) grâce au SIG, le développement détaillé de modèles et une évaluation en réseau sont les conditions préalables les plus importantes pour établir des programmes régionaux de développement. Bien entendu, l'implication des citoyens demeure un facteur important de réussite.

Les études (sondages, comptages) menées dans le Parc Naturel Régional du Haut Danube, dans le cadre de la planification d'activités de loisirs, montrent que certains sites sont très fréquentés (ex la vallée du Danube), alors que d'autres le sont à peine. La création de nouveaux chemins pour revaloriser des parties délaissées et pour décharger les axes les plus fréquentés représente l'une des missions les plus importantes de la planification des loisirs. En ce qui concerne la forêt, le boisement de nouvelles surfaces est une question cruciale (voir illustrations).

Source des illustrations : Plan zum Naturpark Obere Donau, Teilbereich Erholung und Forstwirtschaft, 1995, im Auftrag der Staatsforstverwaltung in Baden Württemberg (Plan du Parc Naturel Régional du Haut Danube, secteur détente et forêt, 1995, sur commande de l'administration fédérale de la forêt du Bade-Wurtemberg).



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

DETENTE – LOISIRS - TOURISME

Depuis les années 60, les notions de détente, loisirs et sport gagnent de l'importance dans nos sociétés, grâce à la réduction du temps de travail.

Comme la mode, la musique, les langues ou le design, le temps libre représente un but dans la vie et une source d'identité.

Parallèlement à cela, on constate au cours du temps un changement dans les relations qu'entretient l'homme avec son environnement et dans la demande d'informations relatives à l'environnement. Ces deux facteurs influencent la planification.

Les formes de loisirs et les comportements dans la ville ou dans la nature changent. Pour cette raison, les demandes pour une planification créative, mais aussi pour une évaluation environnementale voient le jour.

Les objectifs des projets touristiques, sportifs et de loisirs sont de diminuer les conflits d'usage et d'aboutir à un avantage pour l'environnement, mais aussi pour les loisirs, c'est-à-dire à la solution du « gagnant - gagnant ». L'environnement représente un support pour les activités de loisir et les loisirs permettent la mise en valeur de l'environnement. Beaucoup de projets démontrent qu'il est possible de concilier nature et loisirs.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

LOISIRS

Les éléments suivants appartiennent à nos activités :

- Renforcement des équipements de loisirs, comme dans le projet écologique de la Rhön (récompensé par le Sonderpreis des Bayerischen Staatsministeriums für Landesentwicklung und Umweltfragen ; prix spécial du Ministère Bavarois pour le développement régional et l'environnement)
- Amélioration écologique et réhabilitation des équipements de loisirs et du paysage
- Projets touristiques globaux ou planification des activités de loisirs.

(Légende de la carte :) Etude de l'écosystème et de la dégradation de certains domaines skiables de Bavière, résolution des conflits. Été et hiver



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

TOURISME

Les missions suivantes font partie de nos activités :

- Planifications spécifiques à l'extension des équipements sportifs et de loisirs. On peut citer par exemple la mise en place de l'enneigement artificiel dans les stations de Bayerischzell, Garmisch-Partenkirchen, Berchtesgaden et la réalisation du stade nordique de Ruhpolding (pistes de ski de fond, stand de tir, tremplin),
- projets touristiques globaux et planification des activités de loisirs.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

ATTEINTES AU MILIEU NATUREL ET COMPENSATIONS DES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'utilisation du territoire, la construction d'usines ou de nouvelles infrastructures de transport et de communication, le développement des zones urbanisées, mais aussi les équipements pour les activités sportives et de loisirs, portent chaque jour atteinte à l'environnement. Selon les lois régionales et nationales, les atteintes portées à l'environnement doivent être estimées et compensées ou « substituées ».

En effet, il existe en Allemagne les Ausgleichs- et Ersatzmaßnahme (« mesures compensatoires » et « mesures de substitution »). Les mesures compensatoires ont pour objet la reconstitution à l'identique, ou la plus proche de l'état original, du biotope détruit par l'aménagement et la protection de ce biotope, et ce dans un périmètre proche du site concerné par les dommages.

Les mesures de substitution sont, quant à elles, utilisées quand les dommages causés à l'environnement par la réalisation du projet d'aménagement ne peuvent être compensés. Ces mesures de substitution sont considérées comme une amélioration des éléments du milieu naturel pouvant remplir d'autres fonctions ou objectifs de protection de l'environnement. Les aires de substitution ne sont pas forcément liées au site du projet, mais doivent être des espaces dégradés, aptes à une réhabilitation. Leur état final doit représenter une haute valeur écologique ou une amélioration des fonctions du milieu et se rapprocher du milieu naturel ou paysager détruit de façon irréversible par l'aménagement.

La planification spécifique des architectes du paysage, telle que le Landschaftspflegerische Begleitplan et la Grünordnungsplanung (respectivement « plan de protection et de mise en valeur des paysages » et « planification urbaine des espaces verts ») et les procédures d'étude d'impact, ont pour mission de réduire le poids des impacts des aménagements sur l'environnement, de tester des



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

alternatives et d'établir des mesures compensatoires pour les effets négatifs inévitables de l'aménagement.

Définition du Landschaftspflegerische Begleitplan : le « plan de protection et de mise en valeur des paysages » est, en Allemagne, une étude menée pour toutes les opérations d'aménagement en même temps que l'avant projet détaillé. Il est établi conformément à la loi sur la protection de la nature et prend en compte les résultats d'étude d'impact. Il fixe les mesures à mettre en œuvre pour limiter ou compenser les impacts de l'aménagement sur l'environnement.

Définition de la Grünordnungsplanung : la « planification urbaine des espaces verts » entre dans le cadre de la réglementation relative aux nuisances supportées par l'environnement. Elle définit l'ordonnancement des espaces verts et des espaces libres dans les zones urbanisées, selon des aspects esthétiques, écologiques et de loisirs.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

REGLEMENTATION RELATIVE AUX ATTEINTES PORTEES A L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION URBAINE

Le Bauleitplan (document de planification urbaine) regroupe en Allemagne le Flächennutzungsplan (« plan d'occupation des sols ») et le Bebauungsplan (« plan de construction »). Ces deux plans traitent tout ce qui est relatif aux constructions et à l'urbanisme, respectivement à l'échelle 1/5000 et 1/1000.

Le développement de l'urbanisation, la construction de zones d'habitation, artisanales et industrielles, contribuent chaque jour à la dégradation irréversible du paysage. Selon le droit de la construction et de l'aménagement, ces atteintes doivent être compensées. Dans chaque cas particulier, il faut examiner et évaluer les dégradations produites par les nouvelles constructions et mettre en œuvre des mesures compensatoires adaptées. Les nouvelles lois donnent aux communes des possibilités plus larges d'aménagement. Ainsi, celles-ci peuvent choisir entre quatre modèles différents celui qui est le plus adapté pour compenser les atteintes portées à l'environnement. (cf. exemple)

Nous informons de façon complète les communes et les villes qui s'intéressent à ce sujet. Nous les conseillons et les aidons à appliquer ces nouvelles règles. Cette action est menée lors des rassemblements du Gemeindetag bavarois (association des communes) au sein du groupe de travail « réglementation relative aux atteintes portées à l'environnement dans le cadre de la planification urbaine » (Eingriffsregelung in der Bauleitplanung) au Ministère Bavarois pour le développement régional et l'environnement (Bayerisches Staatsministerium für Landesentwicklung und Umweltfragen). Le nouveau mémento bavarois relatif à l'application de ces mesures et un CD-ROM avec des exemples d'application des règles d'urbanisme représentent des outils intéressants pour informer les représentants des communes.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

Les éléments suivants sont soumis à la réglementation relative aux atteintes portées à l'environnement dans le cadre de la planification urbaine :

- La planification urbaine des espaces verts (Grünordnungsplanung)
- La mise en place d'un « compte écologique » (Ökokonto)
- La gestion d'un compte écologique
- L'évaluation des surfaces choisies pour compenser les atteintes à l'environnement, en concertation avec les administrations de protection de la nature
- Le développement d'un programme interrégional et intercommunal de compensations.

Depuis longtemps nous réfléchissons sur ce sujet et échangeons nos idées avec des bureaux de toute l'Allemagne. Ainsi, le bureau AGL est compétent pour la planification sur l'ensemble du territoire allemand.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

COMPTE ECOLOGIQUE

Le compte écologique représente une forme volontaire de maîtrise foncière pour la compensation des atteintes portées à l'environnement dans le cadre de la planification urbaine. Grâce à cet outil, les communes peuvent protéger des terrains sur des sites adaptés et mettre en place des mesures compensatoires bien avant de planifier et réaliser des projets de construction. Ces mesures compensatoires peuvent être intégrées dans le plan de construction lors de la réalisation de celui-ci. Les avantages sont les suivants :

- réduction des coûts
- politique foncière flexible
- simplification de la planification urbaine

Cependant, il faut observer un certain nombre de critères lors de la mise en place de ce compte écologique, tels que :

- la possibilité indispensable de revalorisation (aptitude du biotope de départ)
- le développement des terrains classés dans le compte écologique (établissement des objectifs du biotope)
- la compatibilité avec la protection de la nature

L'une des missions importantes du bureau est la réalisation du dossier et la gestion du compte écologique. L'état initial et les intérêts écologiques doivent être particulièrement pris en compte. Nous nous chargeons volontiers de ces missions avec des logiciels développés spécifiquement pour cela (Banques de données, SIG...).



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Selon la loi fédérale de protection de la nature et les lois régionales, les dégradations de la nature et du paysage, c'est-à-dire les modifications qui peuvent porter préjudice considérablement ou durablement aux potentialités du milieu naturel, doivent être évitées ou compensées. S'il est impossible d'éviter ou de compenser les nuisances et si les intérêts de la nature et du paysage prédominent, alors les projets peuvent être interdits.

Le Landschaftspflegerische Begleitplan (Plan de protection et de mise en valeur des paysages) représente l'instrument de planification adapté à ces cas particuliers souvent difficiles. Il décrit les atteintes à l'environnement et les conséquences qui en découlent et fixe des mesures détaillées pour les réduire, voire les éviter et, le cas échéant, les mesures compensatoires à mettre en œuvre.

Des projets récents et inhabituels, tel que l'enneigement artificiel des pistes de ski ou la construction d'éoliennes, ont instauré de nouveaux besoins, qui représentent un défi en matière d'accompagnement pratique et scientifique, pour lequel de nouveaux standards doivent être définis.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

LA PROCÉDURE D'ÉTUDE D'IMPACT

La procédure d'étude d'impact est en Allemagne, selon la loi relative à la compatibilité avec l'environnement (Gesetz über die Umweltverträglichkeit), l'étude préalable à la réalisation d'aménagements publics ou privés, qui est menée par les administrations compétentes, lorsque le projet porte atteinte à l'environnement. La procédure d'étude d'impact comprend une description et une évaluation des nuisances sur l'homme, la faune, la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat, le paysage et sur les biens culturels. L'évaluation des incidences sur l'environnement est en général réalisée dans l'étude d'impact.

La modification de 2001 de la directive européenne relative à la procédure d'étude d'impact a contribué à une nouvelle adaptation et à l'amélioration de la procédure en Allemagne.

La procédure d'étude d'impact est née aux Etats-Unis, où l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets importants est obligatoire depuis les années 1970. En 1985, l'Union Européenne a mis en place la directive relative aux procédures d'étude d'impact (directive 85/337/CEE), dont l'application dans le droit allemand s'est faite en 1990.

Dès la parution de la directive européenne, le bureau s'est penché sur le contenu et la méthode de cet instrument de planification. L'un des nos premiers projets dans ce domaine fut la planification d'une ligne électrique de 380 kV, en 1986. Ces documents ont été publiés. Les exemples actuels, tels que les projets de la Deutsche Bahn (chemin de fer allemand) depuis la réunification, montrent le développement récent de cet instrument.

Ceci est également valable pour la nouvelle intégration dans le droit de la construction. Les premiers exemples d'application dans ce domaine existent déjà.

L'application pratique est accompagnée de discussions, de travaux de recherches et d'analyses sur le développement et l'amélioration de la procédure en Europe. A cela s'ajoutent de nouveaux terrains d'étude liés à l'explosion des activités de loisirs.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

Dans ce domaine, on peut citer les remontées mécaniques et les installations de neige artificielle. (cf. les modifications de la directive).

La procédure d'étude d'impact menée lors de la reconstruction de l'ancien aérodrome de Riem par la ville de Munich en 1993 et intégrée au Flächennutzungsplan (plan d'occupation des sols) représente le premier pas en direction d'un nouvel instrument, « l'examen stratégique de l'environnement » (Plan UVP (Plan Umweltverträglichkeitsprüfung) ou SUP (Strategische Umweltprüfung)).

Les publications actuelles traitent de l'importance de cet instrument pour les espaces naturels sensibles tels que les Alpes et de son nécessaire développement.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PLANIFICATION DES ESPACES URBAINS

Définition du Freiraumplanung : il s'agit de la planification de l'aménagement des espaces non construits pour la détente, les loisirs et la protection des espèces et des biotopes, dans le cadre du Grünordnung (planification urbaine des espaces verts). Ces espaces ne sont pas forcément couverts de végétation.

Créer des espaces libres pour l'Homme signifie concevoir un espace adapté à ses exigences, dans lequel il peut se mouvoir librement, rompre avec le train-train quotidien et ressentir une certaine liberté d'action.

Notre objectif est une création pour l'Homme, exclusive, dans laquelle la végétation joue un rôle important, et non pas de style froid, repoussant.

La connaissance des plantes, de leur aspect, de leurs couleurs, de leur caractère et de leurs exigences écologiques représente l'une des bases de la planification des espaces urbains.

En campagne, la discussion et la concertation avec les habitants est une tâche importante de notre bureau, car non seulement l'aménagement des espaces publics mais aussi des jardins privés joue un rôle non négligeable dans la planification d'ensemble et le caractère du village.

(Voir aussi Dorferneuerung « rénovation de village »).



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PEDAGOGIE DE L'ENVIRONNEMENT - RELATIONS PUBLIQUES - PRESENTATION

Les rapports entre les Hommes et la mission de rendre compréhensible et accessible à tous le sujet relient ces différents domaines que sont l'éducation à l'environnement, les relations publiques et la présentation.

Dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement, cette mission n'est pas toujours facile. La complexité des écosystèmes et les nouvelles tâches de la planification ont accru les besoins en communication.

A ce sujet, nous avons édité un CD sur réglementation relative aux atteintes portées à l'environnement dans le cadre de la planification urbaine, pour le compte du Bayerisches Staatministerium für Landesentwicklung und Umweltfragen (Ministère bavarois pour le développement régional et l'environnement). Ce CD contient plusieurs présentations sur ce thème difficile.

Les nouveaux moyens de communication, tels qu'Internet, représentent des instruments très utiles en matière d'éducation à l'environnement, de relations publiques et de présentation. L'éducation à l'environnement de façon ludique (Ecotainment), les jeux écologiques réels ou virtuels vont déterminer le futur.

Publications
Service



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PEDAGOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

En Allemagne, la pédagogie de l'environnement est très développée. Chaque jour, de nouveaux termes apparaissent, tels que Umwelterziehung (éducation à l'environnement), Umweltbildung (formation à l'environnement), Erlebnispädagogik (pédagogie de la perception), Umweltinformation (information sur l'environnement), ... Toutes ces notions restent difficiles à définir. Les relations entre l'homme et la nature changent, tout comme les idées et les projets d'éducation à l'environnement.

Dans plusieurs ouvrages, nous avons développé les points forts, les points faibles et les missions de la pédagogie de l'environnement dans la pratique.

Au centre de notre travail pédagogique pour les expositions de jardins (Gartenschauen), les sociétés de téléphériques (ex. propositions d'actions pour attirer les touristes au téléphérique du Karwendel) ou les associations, se trouvent le plaisir, le jeu, la curiosité et l'expérience.

Remarque : Les expositions de jardins existent en Allemagne depuis les années 1920. Il s'agit d'expositions de divers types de jardins, massifs floraux permanents ou temporaires, réalisées dans un parc floral. Elles sont de plus en plus intégrées aux espaces urbains.

Le thème de l'environnement ne doit pas être synonyme de renoncement, souci ou mauvaise conscience. Pour cette raison, nous utilisons « l'ecotainment », c'est-à-dire la présentation de l'environnement de façon ludique. La réalisation de nos projets exprime ces objectifs.

Brochures pédagogiques spécialisées

Brochure « Natur erleben – Natur bewahren » (Vivre la Nature – Préserver la Nature) distribuée lors des excursions de ski en Forêt Noire, dans le cadre de la sensibilisation des skieurs à l'environnement.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

Sentiers de découverte et de perception de la nature

Sentiers de découverte de l'environnement et programme d'information au Fellhorn (Oberstdorf), avec la souris « Fellhorn-Maus ».

Camp de découverte et camp d'été

Participants de différents États européens au camp d'été de la fondation « Jugend forscht e.V. ». Concept et préparation : bureau AGL et chaire « Landnutzungsplanung und Naturschutz » (planification de l'utilisation du territoire et protection de la nature) de l'Université de Munich.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PRESENTATION

La prise de conscience par la population de la valeur de l'environnement et de la nature, mais aussi de l'importance d'une planification vivante de la ville et des espaces libres représente un élément indispensable pour obtenir une meilleure adhésion, compréhension ou un plus grand enthousiasme. Aussi, utilisons-nous fréquemment les nouveaux moyens médiatiques adaptés.

La demande en communication publique, informations et présentation a fortement évolué et peut être décrite par la notion « Infotainment » (Information par une présentation ludique).

L'une de nos missions les plus importantes dans ce domaine est la présentation publique des plans d'aménagement. Souvent, il s'agit de rendre accessible à tous le contenu des textes de loi par des illustrations et des explications.

La législation et les conséquences de la planification pour l'individu sont souvent inconnues ou difficiles à cerner. Les montages vidéos et les présentations grâce aux outils du multimédia aident les citoyens. L'édition de brochures ou la parution d'articles dans la presse sur des thèmes spécifiques, tels que la réglementation relative aux atteintes portées à l'environnement dans le cadre de la planification urbaine, l'organisation de manifestations (ex. exposition des jardins) ou la création de nouveaux aménagements (ex. sentier de découverte de la nature en montagne) font également partie de nos missions.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

RECHERCHES

Axes essentiels des travaux scientifiques :

Loisirs et détente en forêt

- Attentes des personnes pratiquant les loisirs
- Développement de modèles de planification des loisirs en forêt
- Evaluation des capacités du site aux activités de loisirs
- Revalorisation esthétique des forêts où l'on pratique des activités de loisirs

Réhabilitation des sites dégradés dans les écosystèmes alpins

- Projets pour une meilleure répartition des activités dans les zones alpines
- Amélioration des méthodes de réhabilitation et de reverdissement des pistes de ski ou des bordures des chemins, entre autres
- Influence du comportement des individus par l'information et l'éducation à l'environnement

Etudes sur l'adhésion de la population dans les domaines de la protection de la nature et de l'urbanisme

- Adhésion des citoyens à la planification grâce à leur participation et à la présentation
- Utilisation du SIG et des médias les plus modernes pour améliorer l'adhésion des citoyens à la planification

Loisirs, détente et tourisme

Développement de méthodes d'évaluation écologique pour l'examen de la stabilité et des capacités d'accueil de l'arc alpin grâce au SIG



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

- Conséquences de manifestations ou événements
- Modèles de résolution de conflits grâce à une observation globale de l'utilisation du territoire et des potentiels touristiques et spécifiques à la protection de la nature
- Conséquences de l'enneigement artificiel sur les écosystèmes

Protection de l'environnement et planification

Développement de la procédure d'étude d'impact dans le contexte européen

- Importance de la directive Faune – Flore - Habitat et de la planification régionale
- Adaptation des modèles d'audit pour la planification spécifique à la protection de la nature
- Utilisation de la réglementation relative aux atteintes portées à l'environnement dans le cadre de la planification urbaine (modèles des comptes écologiques ; « Ökokonto »)

Planification paysagère

- Modèles de boisement dans la planification paysagère

Développement urbanistique durable

- Procédure d'étude d'impact stratégique
- Participation des citoyens grâce aux nouveaux médias
- Nouvelles bases dans la rénovation de village, par l'utilisation des nouveaux médias



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

Projets actuels de recherche (extrait)

Différents résultats des projets de recherche sont décrits dans les publications.

- Modèle pour un audit écologique des domaines skiables, développé à partir de domaines tests au Lichtenstein, en Autriche, en Suisse et en Allemagne, sur commande de la fondation « Pro Natur – pro Ski » de Vaduz, au Lichtenstein, en coopération avec la société « Renat AG » et la « Sporthochschule » de Cologne ; 1999-2002.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

PUBLICATIONS (EXTRAIT)

AGL - DR. ULRIKE PRÖBSTL

1 Publications - Livres

Pröbstl, U., 1989: Skisport und Vegetation, Stöppel Verlag Weilheim, 125 S., 4. Auflage 1994

Ammer, U., Pröbstl, U., 1991: Freizeit und Natur, Verlag Paul Parey, Hamburg, Berlin, 228 S.

Tappeiner, U., Cernusca, A., Pröbstl, U., 1998, Die Umweltverträglichkeitsprüfung im Alpenraum, Blackwell Wissenschaftsverlag, Berlin, 301 S.

Pröbstl, U., 2001, Skigebiete in den bayerische Alpen. Ergebnisse einer ökologischen Studie, Stöppel Verlag, Weilheim, 116 S.

Busse, J., Dirnberger, F., Pröbstl, U., Schmid, H., 2001, Die naturschutzrechtliche Eingriffsregelung in der Bauleitplanung, Jehle Rehm - Verlag, Berlin und München, 208 S. , 2. Auflage in Vorbereitung



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

2 Publications sélectionnées de revues spécialisées et de livres de renom

Ammer U., Pröbstl, U., Mössmer, E.M., 1986: Erosion auf Almen. Ein Beitrag zu aktuellen Fragen des Bodenschutzes, in : Forstwissenschaftliches Centralblatt 105 S. 48 - 59

Ammer U., Pröbstl, U., 1988: Erstaufforstung und Landespflege, in : Forstwissenschaftliches Centralblatt 107, S. 60 - 71

Ammer, U., Pröbstl, U., Weber, G., 1989: Naturschutzgebiet Osterseen - Strategien zur Lösung des Zielkonfliktes zwischen Naturschutz und Erholung, in : Deutscher Rat für Landespflege Heft 57, Freizeit, Erholung und Landespflege November, S. 687 - 698

Pröbstl, U., 1989: Auswirkungen des Waldsterbens auf Erholung und Fremdenverkehr in waldreichen Mittelgebirgslandschaften Bayerns, in : Forstwissenschaftliches Centralblatt 108, S. 56 –65

Pröbstl, U., 1992: Naturschutz in Deutschland - Geschichte, Strategien und Perspektiven. In: Forstwissenschaftliches Centralblatt 111, S. 293 – 306

Pröbstl, U., Frank-Krieger, H., 1996, Landschaftsplanung und überkommunale Umsetzung im Rahmen eines neuen Modells zur Regionalentwicklung, in : Garten + Landschaft, Heft 6, S.20 -23

Pröbstl, U., Pihusch, T., 1998, Eingriffsregelung und GIS auf der Ebene der vorbereitenden Bauleitplanung - ein Modell für die Anwendung in Bayern, in: Angewandte Geographische Informationsverarbeitung, Strobl, Dollinger (Hrsg.) Verlag Wichmann, Heidelberg S. 261 - 268

Pröbstl, U., 1998, Ist umweltgerechter Skisport möglich ?, in 1. Alpenreport: Daten – Fakten – Probleme – Lösungsansätze, Hrsg. Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA), Vaduz, Verlag Haupt Bern, Stuttgart, Wien, S. 265-271

Weidenbach, M., Pröbstl, U., 1998, Multimedia Gis: A new tool for landuse planning. In: Forest and Landscape Research 1998:1, S. 505-520



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

- Pröbstl, U., 1999, The Environmental Impact Assessment (EIA) in Europe – Experiences in the sensitive alpine Region, in: Contributions of Science to the development of Forest Policies, University of Montana., Missoula, MT 59803, USA, S. 31-35
- Pröbstl, U., Pihusch, T., 2000, GiS für Monitoring und Auditing in Skigebieten, in: Strobl, Blaschke, Griesebener (Hrsg.): Angewandte Geographische Informationsverarbeitung, Verlag Wichmann, S. 395 – 406
- Pröbstl, U. 2000, Ökologische Skigebietsuntersuchungen als Beitrag zur Umsetzung der UVP-Änderungsrichtlinie in Bayern, in: Landnutzungsplanung und Naturschutz, Aktuelle Forschungsberichte, Lehrstuhl für Landnutzungsplanung und Naturschutz (Hrsg.), S. 143-153
- Pröbstl, U., 2000, Recreation and Landscape management impacts, in: Forests in Sustainable Mountain Development, State of Knowledge Report for 2000, IUFRO research series. CABI New York, Oxon S. 337-342
- Pröbstl, U. 2000, Ökologische Untersuchungen in bayerischen Skigebieten, in: Spectrum der Wissenschaften, Zeitschrift der österreichischen Sportwissenschaften (ÖSG) Jg. 12, Heft 1, S.27-38
- Pröbstl, U., 2001, Ernüchterung nach der Euphorie: Ökokonto – Erwartungen, Erfahrungen, Defizite, in: Garten + Landschaft, Heft 1, S.25 -28
- Pröbstl, U. 2001 Der Beitrag von GIS zum Management von FFH-Gebieten, in Strobl, Blaschke, Griesebener, (Hrsg): Angewandte Geographische Informationsverarbeitung XIII, Wichmann Verlag Heidelberg,
- Pröbstl, U. 2002, NATURA 2000 - The influence of the European directives on the development of nature-based sport and outdoor recreation in mountain areas, Journal for Nature Conservation, im Druck



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 91
Fax: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 92
E-Mail: Office@agl-proebstl.de

3 Autres publications sélectionnées

Pröbstl, U., 1988: Auswirkungen des Waldsterbens auf Erholung und Fremdenverkehr in waldreichen Mittelgebirgslandschaften Bayerns, in : Forstliche Forschungsberichte München, Schriftenreihe der forstwissenschaftlichen Fakultät der Universität München und der bayerischen Forstlichen Versuchs- und Forschungsanstalt Band 89, 237 S.

Ammer, U., Pröbstl, U., 1990: The Significance of Forest Aesthetics for Recreation in Forest Areas, in: IUFRO proceeding, Montreal, S.3 –15

Pröbstl, U., 1990: Umweltverträglichkeitsprüfung im Rahmen des Gutachtens für die 380 KV-Leitung des Rheinisch Westfälischen Elektrizitätswerkes von Uberach nach Grundremmingen - Bewertung aus landschaftsplanerischer Sicht. In : Arbeitsmaterialien der Akademie für Raumordnung und Landesplanung "Umweltverträglichkeit in der bayerischen Raumordnung", 12. Seminar für Landesplaner in Bayern, Hannover, S. 113 - 134

Pröbstl, U., 1994: Role of forests in tourism, Hrsg. Centre Naturopa, in proceedings of the Fourth pan - European colloquy "Tourism and environnement", "Forests", Warsaw, 20. - 21. Sept. 1994, S. 9 – 10

Pröbstl, U., 1994: Skiing and nature conservation in the Bavarian Alps, Model projects to solve a conflict, in proceedings of IUFRO Interim Meeting an Excursion in South Korea and China - Taipeh, 1993, IUFRO Subjekt Group 6.01 Forest Recreation, Landscape planning and Natur Conservation, S. 116 - 125

Pröbstl, U., 1994: Naturschutz - Geschichte, Bilanz und Perspektiven am Beispiel von alpinen Landschaften und Wintersportgebieten, in: Snow 5, Fachzeitschrift für den Skisport, Planegg, S.1-11

Pröbstl, U., 1995: Models and Research priorities in Recreation-Planning in Central Europe, in IUFRO Proceedings 1995, Tampere Finland

Pröbstl, U., 1996: Praxis und Anforderungen an die naturschutzrechtliche Eingriffsregelung bei Wintersportanlagen, in: Naturschutzrechtliche Eingriffsregelung - Praxis und Perspektiven, Laufener Seminarbeiträge 2/96 der Bayerischen Akademie für Naturschutz und Landschaftspflege, Laufen, S.135-148



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

- Pröbstl, U., 1996: Umweltarbeit mit Kindern und Jugendlichen - Konzepte und Bausteine, in: Snow, Fachzeitschrift für den Skisport, Planegg, S. 31-38
- Pröbstl, U., 1996: Naturschutz contra Natursportarten, in: Snow, Fachzeitschrift für den Skisport, Planegg, S. 24-30
- Pröbstl, U., 1996: Lösungsmöglichkeiten für den Konfliktbereich "Sport und Natur" in: Sport und Natur im Konflikt, Schriftenreihe "Sport und Umwelt" des Deutschen Sportbundes (Hrsg.), Frankfurt, S.53 -57
- Pröbstl, U., Förster, B., 1996: Ökologische Überprüfung und Bewertung von Skigebieten mit Hilfe geographischer Informationssysteme, in: GIS in Naturschutz und Landschaftspflege, Laufener Seminarbeiträge 4/96 Hrsg. Bayerische Akademie für Naturschutz und Landschaftspflege (ANL) S.71-78
- Pröbstl, U., Frank-Krieger, H., 1996: Ansätze zu gemeindeübergreifenden Vorgehensweisen in der Landschaftsplanung, in: Landschaftsplanung - Quo Vadis ? Standortbestimmung und Perspektiven, Laufener Seminarbeiträge 6/96 der Bayerischen Akademie für Naturschutz und Landschaftspflege, Laufen, S.83-94
- Pröbstl, U., Weidenbach, M., 1997: Digitale Planung und Präsentation am Beispiel eines Landschaftsplanes im Bayerischen Voralpenraum, in: Salzburger Geographische Materialien, Universität Salzburg, S.347-354
- Ammer, U., Pröbstl, U., 1997: Ökologische Untersuchung von Skigebieten, Ergebnisse, in: Forum für Skisport und Umwelt, Hrsg. Umweltbeirat des Deutschen Skiverbandes und Stiftung Sicherheit im Skisport, Band 2, Planegg, 60 S.
- Pröbstl, U., Ammer, U., Karpf, S., 1998: Wege zu einer verbesserten Begrünung von Schadstellen im Hochgebirge, in: Verein zum Schutz der Bergwelt, S. 57-77
- Pröbstl, U. 1998, Naturnähe der Vegetation auf Bayerischen Skipisten, in: Sportstättenbau und Bäderanlagen, 32.Jahrgang, Heft 6/98 S.499-501
- Pröbstl, U., 2000, Folgen der Lust? Ergebnisse einer ökologischen Studie in den Skigebieten der bayerischen Alpen, in: Landschaftsarchitekten, Bund Deutscher Landschaftsarchitekten (Hrsg.), Heft 4/2000, S. 16-17



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

Pröbstl, U., 2001, Bauen im Einklang mit Natur und Landschaft – Chancen und Risiken in:
Tutzinger Blätter - Informationen aus der Evangelischen Akademie Tutzing, S.13-15

Bottarin, R., Pröbstl, U. Tappeiner, U. (Schriftleitung), 2001, Lebensraum Alpen, Hrsg.
Europäische Akademie Bozen, 226 S.

Pröbstl, U., 2001, NATURA 2000 und Sport, Ein Leitfaden zur Anwendung der Fauna-Flora-
Habitat-Richtlinie und der Vogelschutzrichtlinie, Hrsg.: Deutscher Sportbund,
gefördert vom Bundesamt für Naturschutz mit Mitteln de Bundesministeriums für
Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Frankfurt, 64 S.

Pröbstl, U., Roth, R., Schlegel, H., Straub, 2003, Auditing in Skigebieten, Leitfaden und
Checklisten zur ökologischen Aufwertung von Skigebieten im Alpenraum, Vaduz, 84
S. Im Druck.



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 – 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

Brochures spécialisées

Stadt Erlangen, Gesellschaft zur Förderung der bayerischen Landesgartenschauen, Hrsg.,
(Birke, R., Pröbstl, U., Habermeier, D.), 1987: Lebensraum Stadt, Erlangen, 137 S.

Landesgartenschau Würzburg 1990 GmbH, Hrsg. (Pröbstl, U.), 1990: Pädagogischer Führer
zur Landesgartenschau Würzburg, 64 S.

Landesgartenschau Würzburg 1990 GmbH, Hrsg. (Pröbstl, U.), 1990: Was bewegt eine
Landesgartenschau ? Aufgaben - Ideen - Konzepte. Fachinformation. 64 S.

Pröbstl, U., 1991: Natur erleben - Natur bewahren, Pädagogische Fachbroschüre zur
Gestaltung schulischer Skiwochen in den Alpen, Stöppel Verlag, Weilheim, 97 S.

Pröbstl, U., 1992: Ökologische Belastung und Belastbarkeit durch Wintersportaktivitäten, in:
Sport und Umwelt, Hrsg. Bayerische Akademie für Naturschutz und Landespflege
und Bayerischer Landessportverband e.V., München, S. 23 - 29

Landesgartenschau Ingolstadt 1992 GmbH, Hrsg. (Pröbstl, U.), 1992: Pädagogischer Führer
zur Landesgartenschau Ingolstadt, 64 S.

Pröbstl, U., 1993: Natur erleben - Natur bewahren II, Pädagogische Fachbroschüre zur
Gestaltung schulischer Skiwochen im Mittelgebirge, Stöppel Verlag, Weilheim, 97 S.

Landesgartenschau Hof 1994 GmbH, Hrsg. (Pröbstl, U.), 1990: Pädagogischer Führer zur
Landesgartenschau Hof, 50 S.

Städtische Wasserwerke Leipzig GmbH (Hrsg.) (Pröbstl, U., Ammer, U., Weber, G.),
Ökologische Landnutzung für unser Trinkwasser, Biotopverbundplanung im mittleren
Muldegebiet bei Canitz, 17 S.

Direktion für Ländliche Neuordnung in Bayern, Hrsg. (Ammer, U., Weber, G., Utschick, H.,
Pröbstl, U.) , 1990, Ökologische Information und individuelle Beratung im privaten
Bereich, im Rahmen der Fachplanung Grünordnung/Dorfökologie, 48 S.

Pröbstl, U., Roth, R., 1999, Pädagogische Rollenspiele, in: Forum für Skisport und Umwelt,
Hrsg. Umweltbeirat des Deutschen Skiverbandes und Stiftung Sicherheit im Skisport,
Band 4, Planegg,



AGL Groupe de travail pour la
planification de l'occupation du sol –
Institut de recherche en écologie

Dr. Ulrike PRÖBSTL
St.-Andrä-Straße 8
82398 ETTING-POLLING
ALLEMAGNE

Téléphone: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 91

Fax: ++ 49 (0) 88 02 - 91 0 92

E-Mail: Office@agl-proebstl.de

Fellhorn-Bahn GmbH, Hrsg., (Pröbstl, U.), 1995, Umwelt-Broschüre Fellhorn,
Begleitbroschüre zum Umweltehrpfad, 20 S.

Deutsche Bank und Stiftung Jugend forscht e.V. Hrsg., (Pröbstl, U.), 1995: Tourismus,
Landschaftsentwicklung und Nationalpark - pädagogisches Rollenspiel zur
Auseinandersetzung mit den Entwicklungsmöglichkeiten und ökologischen
Rahmenbedingungen einer Gemeinde in der Vorpommerschen Boddenlandschaft
Arbeitsmaterialien im Rahmen der Veranstaltung "Europas Jugend forscht für die
Umwelt" (YEER) ,
zweisprachig deutsch und englisch, 30 S.